

# COMMUNE de LE CUING

## Procès-verbal du conseil municipal du 21/03/2025 à 20 heures 30

Présents : Mmes MM Ludivine ANDRE, Alain CIER, Éric CONQUES, David DUPUY, Florent FOURCADE, Cécile MORTIER, Emmanuelle SAEZ et Pascal VINCENT

Convocation : 14 mars 2025

Absents excusés : Nathalie LACROIX, Marjorie PERRONNET

Absent non excusé : Jérôme GUILHOT

Secrétaire de séance : Pascal VINCENT

### 1. Procès-verbal du dernier conseil

Approbation du dernier procès-verbal

PAS DE DÉBAT.

Délibération du conseil :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### 2. Points travaux

#### - Eclairage aire de jeu (délibération n°1/2025)

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune en date du 05/08/2024 concernant **la mise en place d'un éclairage sur l'aire de jeu**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante : 09AU2.

Mise en place d'un éclairage sur l'aire de jeu, comprenant :

**Solution Candélabre Autonome :**

**-Fourniture et pose de 4 mats cylindro conique d'une hauteur de 5 mètres avec double crosses thermolaquées (Ral Noir 200 Sablé), les lanternes sont en LED 40W fonctionnent à 20% de 22h à 6h et le reste du temps à 100%**

**Les batteries des candélabres solaires ne sont pas prises en charge dans la garantie du matériel et seront à la charge de la commune en cas de défaut.**

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Le montant hors-taxes du projet est de 17 463€. Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG et après déduction de la participation du Syndicat, **la part restant à la charge de la commune est**

**estimée à 13 176€.** Elle comprend la participation aux travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, la TVA non récupérable et les frais de gestion de l'emprunt.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'Avant-Projet Sommaire présenté,
- **DE COUVRIR** la participation communale sur ses fonds propres imputé en section de fonctionnement du budget communal

**PAS DE DÉBAT.**

Délibération du conseil :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

**- Rénovation menuiseries appartements (délibération n°2/2025)**

Le Maire fait part à son Conseil de son souhait de rénover les menuiseries des Appartements 1 et 3 (Ancien Presbytère).

Ils sont actuellement en simple vitrage et avec les normes d'isolation thermique, économie d'énergie, etc. que nous devons respecter, il serait souhaitable de passer en double vitrage.

Il demande à la société ABP Menuiseries d'établir un devis. Celui-ci s'élève à 6 631.34€ HT, soit 6 996.06€ TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** sa proposition
- **D'ACCEPTER** le devis
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

**PAS DE DÉBAT.**

Délibération du conseil :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## - Projet école (délibération n°3/2025)

Monsieur le Maire informe son Conseil de sa volonté de faire des travaux au niveau de l'école.

Il a pour projet de fermer le préau et les toilettes, de rénover les luminaires et de remplacer le chauffage électrique actuel par une pompe à chaleur ; de la salle de classes.

Monsieur le Maire a fait faire un devis comprenant tous ces travaux auprès de la SAS JM TCE, située à Valentine (31), pour un montant global de 68 067.93€ HT, soit 81 681.52€ TTC.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet dans sa totalité (préau et travaux divers)
- **D'ACCEPTER** le devis
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

PAS DE DÉBAT.

Délibération du conseil :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## - Balançoires et barbecue

Une aire de jeux est présente sur la commune, en 2024 une plateforme multisports a été créée juste à côté. Afin d'améliorer cet espace et d'accueillir tout âge, Monsieur le Maire souhaite installer deux balançoires : une « horizontale » et une « portique ». Il souhaite également réaliser un emplacement pour un barbecue.

Il demande l'élaboration d'un devis global à la société SOPYTRAP, située à Saint-Gaudens (31). Il s'élève à 7 930.30€ HT, soit 9 516.36€ TTC.

Après entendu de l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** ces installations afin d'aménager cette aire
- **D'ACCEPTER** le devis proposé
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations.

PAS DE DÉBAT.

Délibération du conseil :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

- **Demande de subventions (délibération n°4/2025)**

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Fermeture du préau et des toilettes de l'école, rénovation des luminaires et remplacement du chauffage électrique actuel par une pompe à chaleur ; de la salle de classes.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 68 067.93€ HT, soit 81 681.52€ TTC. Le devis a été établi par la SAS JM TCE, située à Valentine (31).

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Département de la Haute-Garonne à hauteur de 40 %, l'aide de la Région à hauteur de 20 % et le Fonds de Concours Communautaire à hauteur de 10%.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Montant H.T. des travaux	68 067.93 €	
Subvention: Conseil départemental 40 %		27 227.17 €
Subvention: Région 20 %		13 613.59 €
Fonds de Concours Communautaire : 10%		6 806.79 €
Participation communale : 30 %		20 420.38 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 067.93 €</b>	<b>68 067.93 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le projet de fermeture du préau et des toilettes de l'école, rénovation des luminaires et remplacement du chauffage électrique actuel par une pompe à chaleur ; de la salle de classes, pour un montant de 68 067.93 € HT
- **DE SOLLICITER** l'aide du Conseil Départemental pour 40% soit 27 227.17 €, de la Région pour 20% soit 13 613.59€ et le Fonds de Concours Communautaire pour 10% soit 6 806.79%
- **D'ARRETER** le plan de financement ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents pour la réalisation de cette opération

PAS DE DÉBAT.

Délibération du conseil :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **3. Points divers**

#### **3.1 Curage des fossés**

Un plan de la commune a été distribué à tous pour recenser les fossés à curer afin de demander un devis pour effectuer le travail.

La séance est levée à 21h18.

Le Maire,

Le Secrétaire,

